

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Pour autant, avant l'aboutissement de ces travaux, j'ai souhaité que l'engagement, avec les partenaires sociaux, une phase de concertation ayant pour objectif de définir les améliorations susceptibles d'être apportées dès à présent à l'organisation existante, afin d'éviter notamment, dans les zones à risque, les dérives que vous dénoncez.

Paris, le 09 DEC. 2019

Réf. : 19-043243-A / BDC-SCCI / IB

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises a d'ores et déjà planifié ces réunions de concertation avec l'ensemble des organisations de sapeurs-pompiers professionnels et je sais pouvoir compter sur votre participation active.

Monsieur le Secrétaire national,

La Présidence de la République a transmis à mon cabinet votre correspondance du 2 septembre 2019 par laquelle vous appelez l'attention sur le statut et les conditions d'exercice des sapeurs-pompiers volontaires, notamment au regard de la directive européenne du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail et de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

Vous m'informez également du dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité sur ce sujet, dans le cadre d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon.

La sécurité civile française repose sur un modèle original qui démontre chaque jour sa pertinence et sa robustesse. Ainsi, par son organisation et son implantation territoriale cohérente, il permet aussi bien de faire face aux risques courants, que d'affronter les crises exceptionnelles.

Aussi, me suis-je engagé à préserver ce modèle de secours garant de la sécurité des Français dans le respect du droit.

Dans ce contexte, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne, sous l'égide du Secrétariat général aux affaires européennes, afin d'étudier le positionnement des sapeurs-pompiers volontaires français au regard de la directive européenne 2003/88/CE concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

Monsieur Rémy CHABBOUH
Secrétaire national SUD Solidaires SDIS national
12, rue des halles
38790 SAINT-GEORGES d'ESPERANCHE

.../...



Pour autant, avant l'aboutissement de ces travaux, j'ai souhaité que s'engage, avec les partenaires sociaux, une phase de concertation ayant pour objectif de définir les améliorations susceptibles d'être apportées dès à présent à l'organisation existante afin d'éviter notamment, même si elles restent minoritaires, les dérives que vous dénoncez.

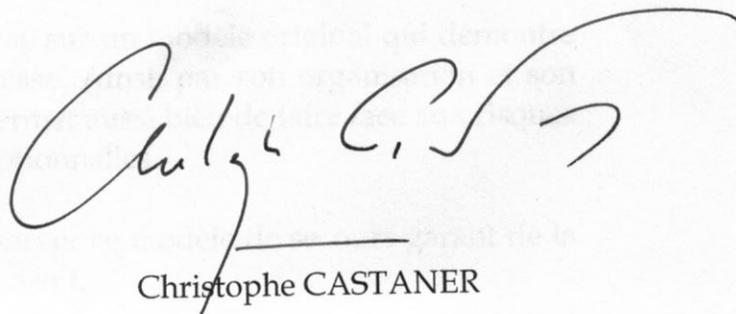
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises a d'ores et déjà planifié ces réunions de concertation avec l'ensemble des organisations représentatives des sapeurs-pompiers professionnels et je sais pouvoir compter sur votre participation active.

Je reste particulièrement attentif aux évolutions de ce dossier, pour lequel la mobilisation du Gouvernement est totale, et poursuis avec détermination la protection de notre système de secours.

Tels sont les éléments de contexte dont vous deviez avoir connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire national, à l'assurance de ma considération distinguée.

B
ic à w,



Christophe CASTANER